

SESSION 2012

**CAPES
CONCOURS EXTERNE
TROISIÈME CONCOURS
ET CAFEP CORRESPONDANTS**

Section : DOCUMENTATION

**COMPOSITION À PARTIR D'UN TEXTE ET PORTANT SUR UN
SUJET RELEVANT DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ÉT DE LA COMMUNICATION**

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

En prenant appui sur le texte de Jean Meyriat, vous exposez votre réflexion sur l'affirmation : « la science de l'information peut être identifiée comme l'appellation scientifique de la documentation ».

« [...] Le document est défini comme un objet matériel support d'information ; ce support est subordonné à l'information, il peut avoir des formes et même des natures différentes, il peut être transformé sans que l'information soit modifiée pour autant, il peut être éliminé après que l'information ait été transférée sur un autre support : c'est elle qui est importante, c'est elle d'ailleurs qui intéresse l'utilisateur. L'activité dite documentaire, parce qu'elle part le plus souvent de documents, repose en fait sur l'extraction de l'information qu'ils supportent, sa caractérisation, son traitement : après quoi elle fait peu de cas des documents eux-mêmes. Certes, ceux-ci sont l'objet d'opérations techniques qui permettent de les classer, de les conserver, de les reproduire, de les distribuer ; mais ce sont là des tâches accessoires, que l'on a même pu qualifier de pré-documentalistes.

Quant à l'information, objet propre des pratiques dites documentaires, elle peut aussi être étudiée théoriquement : elle relève alors d'une science qu'il est tout indiqué d'appeler science de l'information. Or, cette science existe (comme une parmi les sciences de l'information), en tant que discipline non encore bien constituée mais déjà en chantier. Elle a reçu son nom, d'abord en anglais « information science », dès le début des années soixante. Elle a été d'emblée définie comme « la science qui étudie les propriétés et le comportement de l'information, les forces qui gouvernent les flux d'information et les moyens de la traiter afin d'optimiser son accès et son utilité ». C'est bien là le versant conceptualisé d'un ensemble d'objets dont la gestion concrète constitue la documentation : la science de l'information peut être identifiée comme l'appellation scientifique de la documentation. C'est ce que traduisent les dénominations institutionnelles, et à nouveau les Etats-Unis ouvrent la voie : en 1968, l'American Society for Information Science succède à l'American Documentation Institute et sa revue, *American Documentation* est rebaptisée en 1970, *Journal of the ASIS*. [...] ».

MEYRIAT, Jean. Y a-t-il de la place pour une théorie de la documentation ? *Revue de bibliologie : schéma et schématisation*, 1994, n° 40, p. 35 (extrait)